

# je me fais vacciner

**La vaccination contre la grippe A(H1N1) est proposée gratuitement à chacun.  
Elle n'est pas obligatoire.  
La campagne de vaccination commence.  
Je prends ma décision.**

## 1 Je me fais vacciner ?

- Le virus de la grippe A(H1N1) a deux caractéristiques principales :
  - il est nouveau, donc personne n'a de protection naturelle (immunité) réellement efficace ;
  - il est très contagieux.
- Par rapport à la grippe saisonnière,
  - beaucoup plus de personnes seront malades ;
  - plus de personnes feront des formes graves et devront être hospitalisées ;
  - et particularité du virus A(H1N1), les formes graves peuvent également concerner des personnes jeunes, sans problème de santé particulier.
- Je me fais vacciner car c'est le meilleur moyen de me protéger contre la grippe A(H1N1). Même si d'habitude je n'attrape pas la grippe, cette fois-ci, je cours un risque plus important.
- Je me fais vacciner également pour protéger mes proches car je ne veux pas faire courir un risque à certaines personnes de mon entourage qui ne pourront peut-être pas bénéficier de la vaccination. C'est particulièrement les cas des enfants de moins de 6 mois.
- C'est moi qui décide. Je peux en parler à mon médecin traitant si je le souhaite.
- Le vaccin contre la grippe saisonnière NE me protège PAS contre la grippe A(H1N1) car il n'a pas été fabriqué avec le même virus.

## 2 Chacun son tour

Les vaccins contre le virus A(H1N1) sont livrés au fur et à mesure de leur production par les laboratoires pharmaceutiques. Aussi, la vaccination est proposée progressivement, en commençant par les professionnels de santé les plus exposés au virus et par les personnes les plus fragiles. La liste des personnes invitées à se faire vacciner, par ordre de priorité, est en ligne sur <http://www.sante-sports.gouv.fr/grippe/vaccinations/vaccinations.html>

Chaque personne qui le souhaite pourra se faire vacciner.

## 3 Je reçois par courrier une invitation pour me faire vacciner

- Je reçois un courrier à mon domicile. Sur l'enveloppe, il y a la Marianne de la République française et le logo bleu « stop aux virus de la grippe ».
- L'enveloppe comporte une lettre de Roselyne Bachelot, la ministre de la santé. Au dos de cette lettre, il y a le bon de vaccination.
- Cette invitation précise l'adresse du centre de vaccination le plus proche de chez moi et m'indique la démarche à suivre.





## 4 Je me rends au centre de vaccination

- Pour être protégé(e) le plus tôt possible et pour faciliter l'organisation de la campagne, j'essaie de me rendre dans le centre de vaccination dans les dix jours qui suivent l'arrivée du courrier chez moi.
- Je me présente au centre de vaccination avec l'invitation et le bon de vaccination et avec une pièce d'identité. Ces documents sont importants pour assurer le suivi de ma vaccination.
- Je prévois une tenue vestimentaire qui permet de dégager facilement l'épaule car c'est là que le vaccin me sera administré.

Sur place,

- je lis le document d'information sur la vaccination ;
- je remplis un questionnaire médical qui permet au médecin du centre de vaccination de vérifier que je peux être vacciné(e) ;
- je peux poser toutes les questions que je veux ;
- si après avoir eu les réponses, je ne suis pas convaincu(e), je peux faire le choix de quitter le centre de vaccination sans me faire vacciner.

- ▶ Si j'ai été vacciné(e) contre la grippe saisonnière, j'attends trois semaines avant de me faire vacciner contre la grippe A(H1N1).

## 5 La vaccination, comment cela se passe ?

- Je suis vacciné(e) par des professionnels de santé (médecins et infirmières) qui se mettent à la disposition des centres de vaccination.
- Je suis vacciné(e) dans le haut du bras (dans le muscle deltoïde c'est-à-dire le muscle de l'épaule).
- Je suis vacciné(e) avec l'un des vaccins disponibles dans le centre de vaccination. Quatre vaccins vont être disponibles (il y en a neuf différents pour la grippe saisonnière). Tous les vaccins utilisés bénéficient d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) qui garantit leur efficacité et de leur sécurité d'emploi.
- Le nombre de doses nécessaires (une ou deux) est fonction de l'AMM.

## 6 Je veux avoir plus d'informations sur les vaccins utilisés

- Je consulte le site de l'agence du médicament (agence française de sécurité sanitaire des produits de santé – AFSSAPS) : [www.afssaps.fr](http://www.afssaps.fr)
- Je consulte aussi la fiche « Je suis enceinte et je me pose des questions sur la vaccination ».